

PARCOURS PREPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – CONTENUS ET OBJECTIFS

DISCIPLINE : ECRITURE (766H REPARTIES SUR 2 ANS)

DOMINANTE : ECRITURE (210H)

Durée : 2 ans – cours hebdomadaire de 3h

L'apprentissage de l'écriture musicale a pour but la formation de l'oreille et la connaissance des styles à travers des réalisations qui s'appuient sur des œuvres du répertoire. Cette discipline réunit à la fois l'harmonie et le contrepoint et enseigne les règles de composition dans le contexte historique des langages étudiés.

L'écriture permet également d'aborder l'arrangement et l'instrumentation ainsi qu'une initiation à la composition et à l'orchestration. Elle répond aussi bien à des besoins pédagogiques de futurs enseignants et interprètes qu'à des musiciens de domaine hors classique venant enrichir leur formation. Cette discipline forme également les compositeurs à l'image et dans un langage libre.

L'U.V. dominante d'Écriture est validée par l'obtention de 4 modules portant sur les périodes baroque, classique, romantique et moderne. Les travaux réalisés sont validés sous forme de mise en loge (mélodie à harmoniser ou basse donnée), de compositions dans le style étudié, d'orchestration ou d'arrangement.

Les étudiants de la classe d'écriture apprennent à travailler sous forme de projets qu'ils doivent mener de A à Z : de la composition à l'organisation de concert (lieu, temps, recrutement des musiciens, gestion des répétitions et restitution en direct ou en studio). Ils doivent également savoir présenter et mettre en valeur l'œuvre qu'ils ont écrite et la rendre accessible à tous les types de public.

CULTURE : 454H

3^e cycle de FM – [150h]

Cette formation initiale est indispensable pour connaître et maîtriser le vocabulaire technique, notamment la reconnaissance des chiffres classiques, la lecture des différentes clés et la compréhension du langage tonal.

Analyse – [140h]

Le cours d'analyse est en lien avec le cours d'écriture car il permet d'approfondir la compréhension d'une œuvre dans son contexte historique. Cette discipline s'appuie sur l'organologie et l'évolution historique des formes instrumentales. La pratique de l'analyse s'appuie sur différentes méthodes (analyse harmonique, formelle, rhétorique, paradigmatique, narrative) afin de permettre au musicien de restituer une interprétation construite et autonome. Ce cours intègre également un module de commentaire d'écoute qui fait souvent partie des épreuves d'entrée aux formations supérieures (CEFEDM, Pôle Supérieur etc...)

U.V. de culture et médiation – [140h]

Ce cours vient compléter les connaissances en culture musicale en s'appuyant sur des recherches historiques, esthétiques et donne une formation pour aider à la diffusion et à la médiation.

Conférences – [24h]

Communes à tous les étudiants de l'ENM, ces conférences sont pensées pour aborder et découvrir des sujets spécialisés en lien ou en ouverture avec leur domaine principal. Certaines sont indispensables, notamment dans la formation à la prévention auditive.

PRATIQUES COLLECTIVES : 70H

Les étudiants en écriture doivent montrer qu'ils ne sont pas que des musiciens de l'écrit, mais aussi des musiciens interprètes. Il leur faut donc choisir une année de pratique soit dans une discipline instrumentale (musique de chambre, orchestre), soit dans une discipline vocale (chant choral).

La pratique collective choisie peut appartenir au département classique ou dans un autre département : jazz, musiques actuelles, musiques anciennes, chanson ou musiques traditionnelles.

MODALITES D'ENTREE EN PARCOURS PREPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

Épreuve dominante – Mise en loge de 5h

Pendant cette mise en loge, le candidat devra réaliser une basse chiffrée à entrées fuguées dans le style baroque en écriture pour quatuor à cordes.

Épreuve de culture – Mise en loge de 45'

Commentaire d'écoute : Un court extrait, pouvant porter sur toute période et tout champ esthétique, est proposé aux candidats. Cet extrait est diffusé quatre fois. Entre chaque diffusion, 10 minutes sont laissées au candidat pour rédiger un commentaire.

Entretien avec le jury – 15'

Cet entretien permet au jury d'échanger avec le candidat sur son parcours, ses motivations et son projet professionnel. Il peut également revenir sur les épreuves écrites d'écriture et de commentaire d'écoute.